



# Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-De-France

## Mémento des règles de fonctionnement du CRTAHDF

Dispositions applicables pour la saison 2021-2022

### TARIFICATIONS

#### ☐ DES LICENCES

licence	Sans pratique	Pratique en club	Compét.	FFSU	FFH	FFSA	UNSS	Découv.	Jeune	Poussin
Cotisation CRTA €	5.00	13.00	17.00	2.00	2.00	2.00	2.00	3.00	11.00	8.00

#### ☐ DES FORMATIONS

Cadres fédéraux	Inscription
Entraîneur fédéral	300 €
Assistant entraîneur	100 €
Formation continue	25 €

Arbitres	Inscription
Formation Arbitre	200 €
Option supplémentaire	25 €

#### ☐ DES STAGES

##### ➤ Stage de Pâques à Chalain

2022	Archer(e)s du Pôle	Licencié(e)
Parents	0 €	295 €
Participation CDTA	0 €	Aide (*)
Participation CRTA	510 €	215 €
COUT TOTAL pour 6 jours	510 €	510 €

(\*) En fonction des orientations budgétaires des CDTA.

##### ➤ Stages mensuels du groupe régional Annulés sous la forme actuelle Prise en charge globale par le CRTA

#### ☐ DU PÔLE ESPOIR

		Part comité	Part scolaire
Inscription Saison 2021-2022	Licencié HDF	200 €	4 400 €
	Licencié hors HDF	700 €	4 400 €

#### ☐ DES INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS CRTA

##### ➤ La Division Régionale

DRE	Arc classique	150 €
DRE	Arc à poulies	150 €
DRH	Arc classique	150 €
DRH	Arc à poulies	150 €
DR Promo Mixte	Arc classique	100 €
DR Jeunes	Arc classique	50 €



# Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-De-France

## Mémento des règles de fonctionnement du CRTAHDF

### ➤ **Les championnats régionaux individuels**

Le montant des inscriptions est sous la responsabilité de l'organisateur, elle ne peut-être réclamée aux compétiteurs représentant une équipe d'un club.

#### **AIDES INDIVIDUELLES**

##### **ARBITRES**

Le CRTA prend en charge le coût de la tenue de l'arbitre. Celle-ci est déterminée en fonction des tarifs FFTA, elle sera remise (sauf cas exceptionnel) lors de la prestation de serment.  
La mallette est offerte par la fédération.

##### **AIDE PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE**

L'aide est réactualisée à 30 euros pour les déplacements aux championnats de France hors Hauts de France elle est portée à 30 € forfaitairement

#### **AIDES aux CLUBS**

##### **FINALE NATIONALE DES DR**

Le CRTA accompagne les équipes qualifiées pour la finale nationale des DR suivant le règlement fédéral en vigueur.

Prise en charge par le CRTA	120 €
-----------------------------	-------

##### **ORGANISATEURS DES DR**

Le CRTA accompagne le club organisateur suivant le tableau ci-dessous:

Aide forfaitaire par jour de compétition	100 €
Prise en charge des mises des tireurs représentant une équipe (selon les résultats officiels). La mise ne peut être réclamée.	8 €

Prise en charge par le CRTA des frais d'arbitrage qui seront adressés au (à la) PCRA pour contrôle.

##### **ORGANISATEURS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX**

Le CRTA accompagne le club organisateur suivant le tableau ci-dessous:

Aide forfaitaire par jour de championnat	100 €
------------------------------------------	-------

Les organisateurs sont libres du montant des inscriptions

Fourniture par le CRTA des médailles, coupes.

Réunion préparatoire téléphonique avec les organisateurs.

Prêt des feux, scoreurs et flammes contre caution.

Prise en charge par le CRTA des frais d'arbitrage à adresser au PCRA pour contrôle.

##### **ORGANISATEURS DE CHAMPIONNATS NATIONAUX et INTERNATIONAUX**

Le CRTA, sur présentation d'une facture, accompagne les clubs organisateurs de compétitions nationales sous réserve d'approbation du comité régional, suivant le tableau ci-dessous:

Tous les Championnats de France*	500 €
Toutes les Divisions Nationales	500 €

Un souvenir personnalisé sera remis à l'organisateur lors de l'assemblée générale.

\*Le "France" Beursault et le Bouquet Provincial ne sont plus pris en compte.

##### **AIDES AUX NOUVELLES AFFILIATIONS**

Les clubs nouvellement affiliés seront exonérés du montant des inscriptions aux formations du premier entraîneur fédéral et du premier arbitre (\*).

Formation entraîneur fédéral	300 €
Formation arbitre	200 €



# Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-De-France

## Mémento des règles de fonctionnement du CRTAHDF

\*Cette aide sera attribuée après étude des dossiers et signature d'une convention avec le CRTA.

Clause particulière: cet accompagnement sera remboursé par le club s'il abandonne dans les cinq premières années son affiliation à la FFTA.

### ❑ AIDES PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE TAE PAR EQUIPES JEUNES

Dans le cadre de la filière des jeunes espoirs des Hauts de France le CRTA accompagne les clubs sous la forme d'une aide forfaitaire de 500 € par équipe pour la participation aux championnats de France TAE par équipes jeunes.

### RECOMPENSES

### ❑ COMPETITIONS DIVISIONS REGIONALES

Les récompenses attribuées aux podiums des DR sont uniformisées suivant le tableau ci-dessous:

Nbre d'équipes dans la division	Idem tous niveaux DR classiques / poulies		
	8 équipes et +	Entre 4 et 7 éq.	Moins de 4 éq.
1er	300 €	200 €	100 €
2ème	200 €	100 €	60 €
3ème	100 €	60 €	

Nota: Le comité directeur se réserve le droit de modifier les récompenses en fonction du nombre d'équipes engagées.

### ❑ PODIUMS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

	Individuels
Championnes et champions internationaux	Grille par points Voir ci-dessous Valeur du point voir le nota
Podiums internationaux	
Championnes et champions nationaux	
Podiums nationaux	

Nota: Le montant de l'aide sera remis si le récipiendaire (ou à défaut le club) est présent lors de l'assemblée concernée, charge au CRTAHDF de l'avertir.

Jeux Olympiques		FITA	SALLE	CAMPAGNE	FEDERAL	BEURSAULT	NATURE	3D/3DI
INDIVIDUEL	OR	110						
	ARGENT	75						
	BRONZE	55						
EQUIPE	OR	50						
	ARGENT	40						
	BRONZE	30						
MIXTE	OR	50						
	ARGENT	40						
	BRONZE	30						

Chpts Mondiaux		FITA	SALLE	CAMPAGNE	FEDERAL	BEURSAULT	NATURE	3D/3DI
INDIVIDUEL	OR	60	25	20				20
	ARGENT	35	15	15				15
	BRONZE	25	10	10				10
EQUIPE	OR	40	12	10				10
	ARGENT	20	9	7				7
	BRONZE	15	7	5				5
MIXTE	OR	40						
	ARGENT	25						
	BRONZE	15						



## Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-De-France

### Mémento des règles de fonctionnement du CRTAHDF

Chpts Europe Coupes du Mondes		FITA	SALLE	CAMPAGNE	FEDERAL	BEURSAULT	NATURE	3D/3DI
INDIVIDUEL	OR	30	20	13				13
	ARGENT	20	10	10				10
	BRONZE	15	8	7				7
EQUIPE	OR	20	7	7				7
	ARGENT	15	5	5				5
	BRONZE	10	3	3				3
MIXTE	OR	10						
	ARGENT	7						
	BRONZE	5						

Championnats de France		FITA	SALLE	CAMPAGNE	FEDERAL	BEURSAULT	NATURE	3D/3DI
INDIVIDUEL	OR	10	10	10	8	8	8	8
	ARGENT	7	7	7	5	5	5	5
	BRONZE	5	5	5	3	3	3	3
EQUIPE	OR	6		6			5	
	ARGENT	4		4			3	
	BRONZE	2		2			1	
MIXTE	OR	6						
	ARGENT	4						
	BRONZE	2						

#### NOTA

Le comité directeur fixe la valeur du point de ces aides ou de toutes autres récompenses en fonction du contexte sportif et /ou de la situation financière de l'année en cours.

#### INFORMATIONS GENERALES

##### **DEMARCHE POUR DEBLOQUER UN TRANSFERT**

Pour libérer le transfert il nous faut une lettre de radiation signée du président à l'entête du club certifiant que l'archer est libre de tous engagements, si possible envoi par mail : [arc-hauts-de-france@orange.fr](mailto:arc-hauts-de-france@orange.fr)

A réception de ce document le comité régional procède au déblocage.

##### **RAPPEL des REGLES du TRANSFERT**

Attention les transferts hors période légale des transferts ne permettent pas à l'archer d'intégrer une équipe.

Il ne pourra le faire que pour la saison suivante à compter du 1er Septembre.

Par contre il peut participer en individuel sous son nouveau club.

##### **DEMARCHE POUR L'INSCRIPTION DES COMPETITIONS (au calendrier national)**

Les Comités Départementaux sont tenus de vérifier, avant de valider l'inscription au calendrier, que les candidats organisateurs possèdent un arbitre ou un Jeune Arbitre en activité. Cette règle ne s'applique pas dans deux cas précis :

- Lors de l'attribution d'un championnat départemental ou régional.
- Pour les clubs nouvellement affiliés qui sont dispensés de cette règle les 2 premières années d'existence.

##### ➤ **Calendrier hivernal du 1er octobre au 31 mars**

→ Les clubs enregistrent, sur leur espace intranet fédéral, leurs concours entre début avril et mi-mai. (\*)

→ Chaque CD valide l'ensemble des compétitions de son département entre mi-mai et mi-juin. (\*)

→ Le comité régional valide l'ensemble des compétitions du CR entre mi-juin et mi-juillet. (\*)



# Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-De-France

## Mémento des règles de fonctionnement du CRTAHDF

- **Calendrier estival du 1er avril au 30 septembre**
  - Les clubs enregistrent, sur leur espace intranet fédéral, leurs concours entre début octobre et mi-novembre. (\*)
  - Chaque CD valide l'ensemble des compétitions de son département au cours de la deuxième quinzaine de novembre. (\*)
  - Le comité régional valide l'ensemble des compétitions du CR au cours de la première quinzaine de décembre. (\*)  
(\* ) voir dates exactes sur le site fédéral / espace dirigeants à l'approche de la période concernée.
- **Le responsable du calendrier**

Vous avez besoin de renseignements ou prendre l'organisation d'un championnat individuel ou par équipes: vous pouvez joindre Régis FAGART par mail : [regis.fagart@wanadoo.fr](mailto:regis.fagart@wanadoo.fr)
- ❑ **DEMARCHE POUR ENREGISTRER UN RECORD DES HAUTS-DE-FRANCE**

Lorsqu'un record est amélioré, les renseignements et justificatifs suivants doivent, pour homologation, être adressés par courrier ou par mail à Régis FAGART [regis.fagart@wanadoo.fr](mailto:regis.fagart@wanadoo.fr) :

  - les coordonnées et la catégorie de l'archer, le détail du record, les caractéristiques de la compétition, le lieu et la date.
  - la copie de la feuille de marque signée par l'arbitre ou la référence au fichier de résultats officiel (resultarc ou autre document fédéral).
  - le nom, la date et la signature du demandeur.
- ❑ **LES FORMATIONS**

Rappel depuis le 1er janvier 2017 les inscriptions pour les formations se font informatiquement via votre espace licenciés sur le site de la FFTA.

Le guide actualisé des formations est à disposition sur le site du CRTA dans la rubrique formation.
- ❑ **DISTINCTIONS DES BENEVOLES**

Les dossiers sont présentés par:

  - Les clubs pour les archers.
  - Les départements pour les présidents de clubs.

Ils sont adressés au CRTA pour visa.

**Précision du mode d'attribution**

Un bénévole recevra au maximum trois médailles, bronze, argent et or toutes catégories confondues.
- ❑ **ENREGISTRER SES TIRS REALISES A L'ETRANGER**
  - **Pour qu'un score réalisé à l'étranger** soit pris en compte sur le classement national de la FFTA, il faut :
    - Que le concours soit inscrit au calendrier de la WA ou d'une association membre de la WA,
    - Fournir les résultats de la compétition, (ou le lien sur le site de la fédération concernée)
    - L'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée)
    - Les feuilles de marque originales contresignées par l'arbitre (à adresser à la FFTA)
    - Délai de 30 jours.
  - **Les documents sont à adresser à la FFTA**
    - Soit par e-mail à : [sport@ffta.fr](mailto:sport@ffta.fr)
    - Soit par courrier à : FFTA 12 place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand
- ❑ **NOS COORDONNEES**
  - **Postale**

COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC HAUTS-DE-FRANCE (CRTAHDF)  
Centre régional de tir à l'arc  
2, Rue Jacques Daguerre 60200 Compiègne
  - **Notre site web** <https://www.arc-hauts-de-france.com/contactez-nous>
  - **Notre messagerie** [arc-hauts-de-france@orange.fr](mailto:arc-hauts-de-france@orange.fr)